Savoie FO

bulletin d'information de l'union départementale des syndicats Force Ouvrière de Savoie

FO Savoie

n° 140
Dépot légal
décembre 2018

Comité général à La Ravoire

Sommaire

1,50 €

Elections : des résultats historiques en Savoie
p. 4

AFOC, le meilleur résultat jamais atteint
p. 11

Handicap : nous nous organisons
p. 15

Directeur de publication : Pierre Didio - Impression : union départementale FO Savoie

UD FO Savoie - 3 rue Ronde - BP 50423 - 73004 Chambéry cedex - tél. 04 79 69 24 87 - fax 04 79 69 81 40 - courriel : pierre.didio@fo-savoie.fr

FO Savoie - informations pratiques - agenda

Réunions des Unions Locales : janvier 2019

Merci de bien vouloir noter les dates des prochaines réunions

PERMANENCES JURIDIQUES

Conseil Juridique

sur rendez-vous :

04 79 69 81 46

Savoie FO N° 140 - prix 1,50 € abonnement 3,50 €

Ont participé à la rédaction à l'illustration et à la relecture de ce numéro :

Audrey Baetsle
Laurence D'Introno
Pierre Desoieds
Pierre Didio
Joëlle Ferretti
Pierre-Louis Ferretti
Mireille Flachet
Christian Florentin
Pierre Garino
Renée Laurent
Nathalie Robbesyn
Roger Roelandts
Marilyn Saffré
Jean-Yves Ségura

Photos droits réservés : FO, UD FO Savoie, pixabay.com (libre de droits)
Les codes barres ont été créés avec le site www.unitag.io/fr/qrcode

Editorial

Pierre Didio
secrétaire général UDFO Savoie

Gardons le cap

Vous trouverez dans cette parution de notre trimestriel tous les résultats de nos dernières élections de la fonction publique. Nous sommes enfin récompensés du travail qui a été réalisé sur le département. Depuis des années, nous avons conquis la première place de la fonction publique territoriale savoyarde. Nous avons aussi reconquis la première place dans la fonction publique pénitencière.

Autre sujet de satisfaction, les élections 2018 des locataires pour l'ensemble des offices HLM publics de Savoie viennent de livrer leurs résultats. L'A.F.O.C, (Association Force Ouvrière des Consommateurs et des locataires) progresse de15 points. L'A.F.O.C dispose à présent de 5 sièges sur 15 et pèse 36,33% dans le département. En cette période particulièrement en tension pour l'hébergement des plus fragiles, il est important de savoir que les 3400 adhérents de l'A.F.O.C de Savoie pourront compter sur leurs représentants pour peser sur les commissions d'attribution de logement.

L'annonce de bons résultats s'accompagne de nouvelles implantations. Laurence D'Introno, Secrétaire Générale du GD, vient de créer le Syndicat FO de l'EPHAD Bel'Fontaine de la Chambre. Gardons le cap.

Nous pouvons être soulagés. La campagne de déstabilisation autour de la démission de Pascal Pavageau au mois d'octobre n'a eu aucun impact significatif sur le choix des électeurs. Il est évident que les préoccupations des salariés sont d'abord locales. Les militants de terrains doivent savoir répondre à leurs attentes.

Il faut aussi rappeler la situation des salariés de Transdev. Après le changement de prestataire du réseau urbain de Chambéry au profit du groupe KEOLIS, le combat des salariés avait démarré au mois de septembre. Les salariés ont participé à des manifestations quotidiennes dans les rues de Chambéry à bord de leurs autocars. Plusieurs mois après, Marina NECTOUX, déléguée syndicale FO a veillé au grain et personne n'est resté sur « le carreau ». Nous avons accompagné les salariés qui ont été répartis entre la structure KEOLIS créée à cet effet sur Chambéry et l'Entreprise ALPES Découverte du groupe. Transavoie et TRAI de La Ravoire se regroupent en une seule entité qui accueillera tous les autres salariés qui ne font pas partie du transfert.

Je ne peux pas oublier les camardes de la « sécu » qui ont fait de FO, la première organisation Syndicale de la CPAM. Cette victoire est historique, et la gestion sans faille de la défense des droits des salariés y est forcément pour quelque chose. Cette réalité-là doit encourager nos convictions.

Pour autant, tout n'est pas rose

La situation de l'EHPAD des blés d'Or n'est toujours pas réglée. Nous avons tout de même obtenu quelques mois de répit pour le maintien d'un service public territorial dans l'établissement. Les autorités compétentes ont ainsi la possibilité de prendre la décision que nous attendons d'eux.

Le mouvement horizontal des « gilets jaunes » a permis de déstabiliser la méthode verticale de diriger le pays du président Macron. Il est évident que pour une génération de 30 ans qui n'a été bercée que par deux mots, crise et austérité, le compte n'y est pas. La hausse de pouvoir d'achat promise au 1er janvier ne concerne qu'une petite tranche de la population à qui l'on va retirer du salaire différé pour le transformer en « cash ». On reprend des deux mains ce que l'on donne d'une !

La prime pouvant aller jusqu'à 1000 euros n'est pas obligatoire. Son impact sera forcément extrêmement limité. Même si ça fait du bien, c'est du « one-shot ».

Et puis, il n'y a rien pour nos fonctionnaires ! alors que les policiers ont obtenu quelque chose.

Gardons le cap de nos revendications

• la hausse du SMIC à 80% du salaire médian, 1 450 euros nets . Cela contraindra mécaniquement à réévaluer l'ensemble des grilles de nos 800 conventions collectives. Tous les salariés en profiteraient.

• Le gel du point d'indice pour les fonctionnaires depuis les années 2000 a fait perdre 16% de pouvoir d'achat à ses agents. Il y a urgence, nous réclamons le rattrapage du traitement de tous les fonctionnaires.

• Nous demandons aussi la suppression de la hausse de la CSG pour tous les pensionnés (retraités, invalides, etc). et aussi la revalorisation comme prévu par la loi.

Ce n'est que du bon sens. La hausse du pouvoir d'achat profitera forcément au commerce. Les salariés, s'ils perçoivent 200 euros de plus par mois, ne partiront pas en Suisse pour les placer dans un coffre… ils les dépenseront dans notre Pays et nous ferons tourner notre économie !

Il nous faut résistez, revendiquer pour reconquérir et conquérir de nouveaux droits.

LA CE 73 EN FORMATION

La commission excécutive de l'union départementale de la Savoie était en déplacement-mi-décembre à Lanslebourg pour une formation animée par l'institut d'étude sociale sur les syndicats européens et le fonctionnement de l'organisation internationale du travail.

Élection d'Yves Veyrier à la tête de la confédération

Le Comité Confédéral national de Force ouvrière (FO), réuni les 21 et 22 novembre 2018, a élu Yves Veyrier nouveau Secrétaire général de la confédération. Adhérent depuis 1984, Yves Veyrier, ingénieur des travaux de la météorologie, âgé de 60 ans, est entré au Bureau confédéral en 2004, après plusieurs mandats tant au niveau de son syndicat de la Météorologie que de sa Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services.

Il a siégé dans différentes instances syndicales européennes et internationales. Élu membre du Conseil d'administration de l'OIT (Organisation internationale du Travail) par le groupe des Travailleurs, en 2008, où il a pris le relais de Marc Blondel, il est vice-président du Comité de la Liberté syndicale (groupe des travailleurs) depuis 2009.

Pour en savoir plus flasher le code

Élections fonction publique : un résultat historique en Savoie

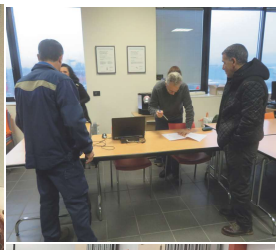

FO PREMIER SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN SAVOIE

Entre le 29 novembre et le 6 décembre, les élections professionnelles se sont déroulées dans les trois versants de la fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière) ainsi qu'auprès des fonctionnaires de la Poste, d'Orange et des agents publics des autres organismes.

Ces élections professionnelles permettent de déterminer la représentativité syndicale au niveau national au sein de la fonction publique. Une quarantaine de responsables syndicaux de FO Savoie ont participé à Cognin, à la réunion du Groupement départemental des services publics et de Santé. Au programme de cette réunion animée par Pierre DIDIO, secrétaire général de l'Union Départementale de Savoie, Laurence D'INTRONO, secrétaire des services publics et Frédéric Horckmans, secrétaire santé, les résultats des élections sur le département et la position de notre organisation au regard de l'actualité sociale.

FO a obtenu, pour la première fois, la première place dans la fonction publique territoriale du département de la Savoie. Ce résultat historique est le fruit d'un travail de fond et d'une belle campagne de terrain menée par les militants et les responsables syndicaux locaux.

En Savoie, la fonction publique territoriale représente quelques 13 800 agents. Sur les 6695 d'entre eux qui se sont exprimés (49 % de votants) 36,42 % ont apporté leur suffrage à FO. Ce résultat, accordé pour 4 ans à FO, 75 sièges sur un total de 185 dans les organismes consultatifs de la fonction publique (CT, CAP et CCP).

Dans la fonction publique hospitalière, en dépit d'une progression de 1,5 %, FO reste en léger retrait par rapport à la CGT et la CFDT. Parmi les autres résultats significatifs, FO pénitentiaire reste à la première place.

À la Poste Savoie, pour le secteur courrier, FO se place à la première place et à la seconde pour le réseau. Enfin, sans oublier la Police qui au niveau national confirme son premier rang avec 34 % des suffrages.

Les vœux de FO dans la presse

Chambéry

Les militants de Force ouvrière à l'heure du bilan

Aix-Les-Bains

Force Ouvrière : plus de représentativité au sein des instances du personnel.

Moutiers

Pierre Didio souhaite conserver « l'héritage social » et aborde le sujet des gilets jaunes

Montmélian

FO est toujours bien ancré

localement

Modane

FO : « Moins de rois, plus de galettes »

La vie des syndicats

Nouveau Syndicat à l'EHPAD "Bel'fontaine"

Lors de la préparation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 de la fonction publique, FO a rencontré les agents de l'EHPAD, Bel'fontaine à La Chambre. L'établissement a dépassé l'effectif de cinquante, ce seuil déclenche la mise en place obligatoire d'un Comité Technique ainsi qu'un CHSCT au sein de l'institution et non plus auprès du centre de gestion de la Savoie.

À la suite de nos différentes discutions avec les équipes, les agents ont fait confiance à notre organisation, qui a été la seule a présenter des listes. FO obtient donc la totalité des trois sièges et les agents ont même décidé de créer officiellement le syndicat le 14 décembre.

Nous sommes présents dans plusieurs structures similaires ce qui nous permet de bien connaître toutes les difficultés que rencontrent les personnels dans les

EHPAD. FO pourra ainsi soutenir ce syndicat de manière efficace.

Élections chambre d'agriculture

Le syndicat FO présente deux listes (six candidats dans deux collèges) pour les élections à la chambre d'agriculture qui auront lieu jusqu'au 31 janvier.

Les représentants de notre organisation devront faire entendre la voix des salariés de la production agricole, mieux protéger les emplois face aux différentes crises du secteur, mais aussi faire respecter les acquis et les avantages obtenus, ainsi que se battre pour de nouveaux droits. L'idée est aussi de permettre aux salariés de la production agricole, de voir augmenter leur pouvoir d'achat. Le syndicat FO présente deux listes (six candidats dans deux collèges) pour les élections à la chambre d'agriculture qui auront lieu jusqu'au 31 janvier.

Les représentants de notre organisation devront faire entendre la voix des salariés de la production agricole, mieux protéger les emplois face aux différentes crises du secteur, mais aussi faire respecter les acquis et les avantages obtenus, ainsi que se battre pour de nouveaux droits. L'idée est aussi de permettre aux salariés de la production agricole, de voir augmenter leur pouvoir d'achat.

ELECTIONS A LA CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE SAVOIE MONT BLANC

DATE DE CLOTURE DU SCRUTIN 31 JANVIER 2019

COLLEGE DES SALARIES DE LA PRODUCTION AGRICOLE 3A

FO LISTE FORCE OUVRIERE

MORRA LUANA

PERRIER ALEXANDRE

BOUBKER MOHAMED

MESTRALLET ANOUCHKA

BOUVIER PHILIPPE

DESBROSSES KARINE

ELECTIONS A LA CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE
D'AGRICULTURE SAVOIE MONT BLANC

DATE DE CLOTURE DU SCRUTIN 31 JANVIER 2019

COLLEGE DES SALARIES DES GROUPEMENTS
PROFESSIONNELS AGRICOLES 3B

FO LISTE FORCE OUVRIERE

DUCLOS JOEL

RADO-DIRER LAETITIA

SPILEMONT CECILE

LACOMBE PHILIPPE

NEAU CHRISTEL

COSTA STEPHANIE

AG FO COM Poste

FO Communication de La Poste a tenu son assemblée générale le mardi 13 novembre 2018 à Montmélian en la présence de Pierre DIDIO, secrétaire général de l'UD 73 et différents responsables nationaux de la fédération (Alexandra Forcheron , coordinatrice ligne bancaire, Jean-Philippe Lacout, conseiller technique de la branche courrier et de Franck Hamel, animateur des cadres supérieurs et stratégie).

Elle s'est tenue sur la journée, le midi un repas était organisé afin de passer un moment convivial et d'échanges avec les adhérents et les militants.

Le bilan des activités et de la trésorerie a été présenté par Nathalie Robbesyn, secrétaire et par Stéphanie Savoye, trésorière.

Cette journée a permis de préparer et mobiliser l'échéance importante des élections professionnelles du 3 au 6 décembre 2018.

Métiers de montagne

Le Festival International des Métiers de Montagne s'est déroulé à Chambéry du 6 au 9 décembre 2018 avec pour fil conducteur la féminisation des métiers de montagne. Il a reçu des délégations des différents massifs français, mais aussi de nombreuses délégations étrangères.

Votre union départementale était présente avec de nombreux camarades, pour distribuer des documents et informer les salariés des remontés mécaniques et des hôtels, cafés, restaurants entre autres informer les salariés de leurs droits.

L'hôpital public et les EHPAD disent stop !

L'hôpital public et les Ehpad sont l'objet d'incessantes attaques frontales. Notre organisation entend organiser la résistance et alerter les citoyens contre la destruction de notre système de santé et en particulier de l'hôpital.

Le 15 novembre, une délégation FO a été reçue par le cabinet de la ministre de la Santé à 14 h 30. Le cahier de revendications nationales a été remis, ainsi qu'une pétition des agents contractuels de l'hôpital dont le nombre croît d'année en année. Ils sont parmi les personnels les plus précaires.

À Chambéry, les économies imposées aux établissements se traduisent par un épuisement des personnels. Le non-remplacement à 100 % des agents absents, induit de facto la mise en place de procédures dégradées. Le bloc opératoire fonctionne à plein régime alors qu'il manque du personnel et le recours aux intérimaires est quotidien. Le personnel est une variable d'ajustement du budget.

Dans les EHPAD, les conditions de travail difficiles aboutissent à une vague de départs et à une crise des vocations. Les agents non soignants sont exploités et leur évolution de carrière est bloquée. Dès l'apprentissage, les écoles d'infirmières et d'aides-soignants ne font plus le plein et même les hôpitaux n'arrivent plus à recruter.

De leur côté, les fédérations hospitalières (directions) exigent la restitution des crédits hospitaliers qui avaient été gelés au titre de la réserve prudentielle. L'augmentation des tarifs et la remise à plat complète de l'organisation des transports interhospitaliers ont été mis en œuvre sans concertation.

Un décret a été adopté, il vise à faire payer directement les patients en diminuant leur prise en charge. Quelle sera la prochaine étape pour encore moins soigner les personnes ? FO dit STOP aux économies sur la santé !

Climat tendu à la CPAM de Savoie

CPAM Chambéry le 18 décembre

Le syndicat FO avait appelé à la grève les employés de la Caisse primaire d'assurance maladie CPAM de Savoie, mardi 13 novembre 2018 à 14 heures. Environ 170 manifestants brandissaient des pancartes devant les grilles du siège chambérien, s'élevant contre les fermetures de permanences, demandant le remplacement du personnel et dénonçant les délais d'attente pour les assurés trop longs pour obtenir des rendez-vous.

Les personnels sont de moins en moins remplacés alors que le nombre d'assurés sociaux augmente. La direction pratique une politique managériale qui contribue à la dégradation des conditions de travail (3 ou 4 licenciements abusifs en 3 ans). Le climat est tendu depuis l'arrivée de la nouvelle directrice, il y a 3 ans. Les agents sont de plus en plus atteints de burnout, de plus en plus certains sont licenciés pour "inaptitude" et de jeunes cadres préfèrent démissionner.

Mardi 18 décembre dernier, deuxième grève en l'espace d'un mois. Les grévistes demandent de meilleures conditions de travail et dénoncent le management. Une nouvelle fois, une centaine d'agents ont débrayé pendant une heure. Ils ont protesté à haute voix, contre les licenciements abusifs et les promotions arbitraires. Ils restent opposés aux affectations de postes imposées, et à la fermeture des permanences et des accueils, qui occasionnent le mécontentement des assurés en situation difficile.

Ils se sont prononcés pour des conditions de travail humaines, et pour faire cesser les démissions en cascade. Mais aussi pour alerter sur la recrudescence des arrêts maladie dus à une pression permanente. Ils demandent l'embauche d'agents de sécurité, afin de protéger les agents d'accueil des agressions.

Particulièrement visé, le management de la directrice en place depuis trois ans. La direction de la caisse savoyarde juge certaines revendications légitimes, mais elle demande de la patience aux salariés.
Elle a rappelé que des moyens supplémentaires seraient alloués, lors du vote du prochain budget, dont les effets seraient ressentis dès cette l'année. Pour les syndicats, la confiance envers la direction est rompue, et une situation de non-retour est atteinte. Les syndicats estiment que la confiance est rompue avec la direction et c'est un processus irréversible.

Dossier

Comité général du 28 novembre 2018
« Résister, revendiquer, reconquérir »

Intervention d'Audrey Baetsle - santé

Concernant les élections, par rapport à 2014, nous sommes déçus de ne pas avoir pu déposer de listes de candidats à Bassens. Par contre, nous avons en avons déposées cette année à Aiguebelle et à Saint-Jean-de-Maurienne.

Il convient de complimenter les camarades de Saint-Jean- de-Maurienne qui ont créé le syndicat en début d'année et qui ont dans la foulée déposé presque toutes les listes CTE et CAP. Nous n'avons aucun doute sur leur succès.

Nous remercions l'Union Départementale pour le soutien apporté ainsi que le CHMS en particulier pour les

2500 livrets couleur que nous avons pu imprimer.

Voici maintenant quelques réflexions concernant le Plan santé 2022. Ce plan annoncé par le président de la République est en faveur de la médecine de ville. Les hôpitaux n'en profiteront pas.

Le gouvernement estime que si les hôpitaux se portent mal c'est parce que les personnels ne savent pas s'organiser. Pour les 4000 assistants médicaux, ce n'est ni plus ni moins que le financement des secrétaires des médecins généralistes par l'impôt. Aucun de ces assistants ne sera déployé dans les hôpitaux.

Intervention de Pierre GARINO, éducation nationale

Pierre rappelle que nous sommes réunis aujourd'hui après la réunion du CCN de notre Confédération, les 21 et 22 novembre 2018.

« Nous avons pris connaissance du compte-rendu de mandat des deux camarades, qui représentaient notre fédération, la FNEC-FP FO, au CCN : Clément Poullet, représentant mandaté au CCN et Hubert Raguin, membre de la commission exécutive fédérale. La FNEC FP-FO, a porté son mandat en votant pour la candidature de Christian Grolier afin d'"assurer la continuité des orientations et des résolutions votées en avril dernier au congrès confédéral de Lille et confirmées par les résolutions des CE et du CCN de septembre dernier". Rappelons un fait : ce sont les fédérations et les Unions départementales qui s'expriment et votent dans le CCN en portant le mandat de leurs instances, élues par des congrès.

Pour notre part, nous continuerons à agir sur ses mandats et résolutions en parfaite conformité avec les orientations du congrès de Lille. La prochaine étape de cette action déterminée se joue dans les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018, selon un vote électronique dans l'Éducation nationale.

Pour terminer, je tenais à vous informer d'une remise en cause très grave d'un des piliers fondamentaux de nos libertés publiques : la laïcité, à laquelle notre Confédération FO est particulièrement attachée.

En effet, le Président de la République, Emmanuel MACRON vient d'annoncer qu'il entendait transformer, au début de l'année 2019, la loi de 1905 établissant la Laïcité de L'état et de l'école en France. Cette transformation porterait sur les aspects financiers et sur la labellisation de certains cultes qui seraient reconnus officiellement. Si cette initiative voyait le jour, il s'agirait d'une remise en cause des principes fondateurs de la loi de 1905, puisque celle ci ne reconnaît, ni ne finance aucun culte.

Ce projet présidentiel élèverait le secteur des écoles privées au niveau du service public au même rang que l'École de la République, et ce, dès lors que leur religion serait officiellement reconnue. Ainsi il parachèverait l'éclatement de l'Éducation nationale en une multitude d'établissements à caractère particulier, s'inscrivant dans la mise en œuvre de la territorialisation de la République.

Comme la FNEC-FP FO au plan national, nous demandons donc solennellement au Président de la République d'abandonner son projet de révision de la loi de 1905. C'est la raison pour laquelle, localement, la section départementale du SN-FO-LC 73 a décidé de s'associer à l'Appel "Ne touchez pas à la Loi de 1905 !".

Intervention de Renée Laurent, Présidente de l'UDR

Mes chers camarades,

En avril, j'ai participé avec d'autres camarades au congrès de LILLE. Nous avons voté des résolutions. Quoiqu'il arrive, ces résolutions, c'est notre feuille de route... Je rappelle les termes de la Charte d'Amiens ADN de FO... C'est-à-dire un syndicat où nous respectons le mandat confié par les militants dans les instances, base même de la démocratie ouvrière...

Les retraités sont en colère ! Les retraités dénoncent le mensonge du gouvernement Macron clamant « je ne toucherai pas aux retraités » et qui s'est empressé d'augmenter la CSG de 25 % (impact : ½ mois de pension en moins sur l'ensemble de la population), d'augmenter les retraites de 0,3 % en 2019 et 2020, remettant même en cause, par dérogation, l'augmentation des retraites sur l'évolution des prix. Les pensions deviennent une variable d'ajustement. Il faut revenir sur l'essentiel, notre retraite par répartition fondée sur les cotisations salariales et patronales ...

Que nous rabâche la presse « aux ordres » ? Qu'il est nécessaire de faire « une véritable réforme, équitable, lisible et durable » et pour cela établir un régime par points « cohérente avec une société au service de l'économie ». Et voici revenir la rengaine, dresser les jeunes contre les « vieux » en expliquant « Pourquoi la catégorie des actifs donnerait aujourd'hui X milliards d'€ à celle des retraités, alors que cette dernière aura disparu demain et ne pourra lui rendre ? » Une honte mes camarades, nous avons financé la retraite de nos anciens…. Et ainsi de suite c'est cela la solidarité ! Mais encore « Pour le gouvernement le système

actuel est éclaté et injuste et il est urgent de le remplacer par un système universel » citations du Monde du 14.10.18. ce qui est injuste c'est peut être d'avoir besoin de 1350 années pour gagner le salaire du patron de chez Renault ! Mais on nous ment !

1 — salariés, youpi votre salaire va augmenter ! on vous rend vos cotisations salariales, fruits de votre salaire… on rend au patron une autre partie de votre salaire (plus de 520 milliards depuis 1992) : les cotisations patronales, c'est-à-dire le salaire différé fondement de la sécurité sociale…. Gare à nous… il faudra des assurances privées pour pouvoir se soigner quand on pourra s'en offrir une !!!

2— retraités avec une pension en dessous de 1200 €… youpi vous ne paierez pas l'augmentation de la CSG ! Oui, mais ce n'est pas sur la retraite d'un membre du couple, mais sur le revenu fiscal du couple...

3— La contre-réforme des retraites… Youpi « un 1 € cotisé donnera les mêmes droits » ! Hélas, c'est le gouvernement qui fixera la valeur du point en fonction des besoins économiques… ... Je vous informe que les Belges ont fait reculer leur gouvernement sur cette question, alors pourquoi pas nous ! de retraite à 62 ans il n'y aura pas « il n'y aura plus d'âge légal à 62 ans » disent les Échos. Dans l'Union européenne l'âge de la retraite c'est 67 ans, Macron doit aligner la France là-dessus. Ce que l'on nous propose c'est un monde où il y aura de plus en plus de misère ! C'est pourquoi les plus de 65 ans travaillent de plus en plus écrivent les Échos « l'emploi des 65 ans a triplé en 10 ans – 2 % en 2006, 7 % en 2017 » ajoutant : « comment inciter les seniors à prolonger leur activité » Merci pour les jeunes, qui eux, ne peuvent même pas commencer à travailler !

4— Les pensions de réversion ! Le Figaro du 23.11.18 écrit « les pensions de réversion pourraient baisser (…) les perdants pourraient être nombreux ». Merveilleux, le gouvernement, oh combien prévenant envers les retraités et les salariés, envers les jeunes, aurait une idée celle, « d'assurer le maintien du niveau de vie ». Mais il s'en moque de notre niveau de vie !

Alors plus que jamais, restons unis, salariés du public et du privé, retraités... Dans cette salle, en rapport avec la discussion entamée ce jour, nous sommes tous des réformistes et des révolutionnaires !

Je vous remercie, et je remercie les retraités nombreux qui ont aidé à la diffusion des documents de l'AFOC et aux diffusions dans les collèges. Merci aussi aux salariés pour les combats menés !

Dossier

Intervention de Marilyn Saffré – Sécurité Sociale

La situation est difficile à vivre aujourd'hui pour les salariés de la CPAM de la Savoie en raison de la politique de notre direction qui déshumanise nos conditions de travail. Début novembre, notre directrice a lancé une procédure de licenciement à l'encontre de notre Agent Comptable pour insuffisance professionnelle. Lors de son entretien préalable, une centaine d'agents l'ont soutenu en l'applaudissant.

Sidéré et à la fois révolté, plus de 85 % du personnel s'est mobilisé lors de l'appel à la grève que nous avons lancé le 13 novembre dernier avec la CGT. Nous avons tenu ce jour-là la déclaration suivante devant les médias présents : « Ce jour, mardi 13 novembre 2018, le personnel de la Caisse Primaire de la Savoie a répondu en masse à l'appel à la grève initié par les syndicats FO et CGT. Les agents et cadres du siège sont présents, mais aussi des collègues des centres extérieurs ainsi que de nombreux retraités qui sont venus nous soutenir.

La SÉCU subit des transformations organisationnelles et budgétaires depuis de nombreuses années. Le personnel s'adapte constamment au changement malgré une baisse continue des effectifs. À cause de la politique managériale arbitraire et intimidante de notre direction, cela se traduit à la CPAM de la Savoie par beaucoup de mal-être et de nombreuses démissions.

Il n'y a aucune concertation, aucun dialogue et des procédures abusives sont enclenchées envers le personnel. Ce climat tendu où la suspicion est la règle, impacte autant les agents que les cadres et par conséquent la qualité de service rendue aux assurés. Malgré la rigueur budgétaire, nous exigeons de notre Direction de prendre des mesures plus humaines et concertées afin de retrouver des conditions de travail meilleures et un climat social plus serein.

Nous sommes tous fiers de nos missions et attachés aux valeurs de solidarité que nous véhiculons auprès de nos assurés et c'est aussi parce que nous souhaitons que les assurés aient le meilleur service que nous nous élevons contre la fermeture des permanences et des accueils, pour le remplacement de nos agents afin de réduire le délai de rendez-vous à l'accueil et de traitement des dossiers. Pour toutes ces raisons, le personnel est donc massivement en grève cet après-midi. Nous exigeons que la direction adopte une politique qui comporte plus de considération et respect vis-à-vis de son personnel. » Malgré cette forte mobilisation, le comportement de notre Direction n'a pas évolué. C'est pourquoi nous avons lancé une pétition en fin de semaine dernière qui a obtenu 243 signatures (un taux supérieur à celui des 85 % de grévistes du 13 novembre). Nous avons communiqué hier ce résultat à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et au Président de notre Caisse Primaire. C'est dans ce contexte que nous préparons nos élections qui se dérouleront du 13 au 20 décembre prochain, par vote électronique.

Grâce à toutes les actions menées, toutes les charges contre notre Agent Comptable ont été abandonnées. Nous tenons aujourd'hui à remercier vivement l'Union Départementale FO qui nous soutient pour affronter la tempête que nous traversons, nous permettant ainsi de recruter de nombreux adhérents ces derniers temps.

Vive Force Ouvrière !!!

DEPUIS LES ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE 2018 FORCE OUVRIÈRE EST LA PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE DE LA CPAM DE SAVOIE

Intervention de Jean-Yves Segura, EDF

Après avoir apporté le salut fraternel des camarades FO d'EDF CIH. Il déclare :

"Le Président de la République a annoncé ce matin les grands équilibres retenus pour l'évolution du mix électrique français jusqu'en 2035 concernant la part du nucléaire et celle des renouvelables.

Il a longuement détaillé les fermetures annoncées (14 réacteurs de 900 MW d'ici 2035 avec 2 réacteurs fermés en 2027-2028 et 2 en 2025-2026 à la condition notamment que la sécurité d'approvisionnement soit assurée et que nos voisins accélèrent leur transition énergétique, ceci étant décidé en 2023 sur la base d'un rapport de la CRE, Commission de Régularisation de l'Énergie et de RTE, Réseau de Transport d'Électricité).
Face à cela, aucune décision n'est prise sur le lancement de réacteurs nucléaires de nouvelle génération, laquelle attendra au mieux 2021, une fois que la feuille de route demandée à EDF lui sera adressée. Il annonce un parc éolien multiplié par près de 3 d'ici 2030 et un parc photovoltaïque multiplié par presque 5 !

Pour chaque Français, la facture va être salée. Un rapport de la Cour des comptes publié en mars 2018 avait déjà chiffré à 121 milliards d'euros le montant du soutien public auquel s'est engagé l'État par les contrats signés avant 2017 au bénéfice des producteurs d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque.

Le Président de la République annonce que « le soutien aux énergies renouvelables va passer de 5 mil-liards par an à 8 milliards ». Au total, c'est un soutien de 71 milliards d'euros qui va être consacré aux énergies renouvelables électriques sur la période de la PPE (2019-2028).

Au moment où la question du pouvoir d'achat est posée fortement par la population, Emmanuel Macron propose, ni plus ni moins, d'en rajouter encore sur ce sujet au détriment des Français ! Le président de la République a parallèlement annoncé la fermeture de l'ensemble des centrales au charbon d'ici 2022. Ces centrales n'émettent que très peu de CO_2, et jouent un rôle indispensable pour l'équilibrage du réseau.

Dossier

Intervention de Pierre DESPIEDS, Finances publiques et Douanes

Après avoir apporté le salut fraternel des agents des Finances publiques et des Douanes. Pierre est intervenu sur 2 points : les retraites et les mutuelles.

Les pensions et les retraites. La colère est compréhensible, car il y a de plus en plus de ponctions sur les pensions et retraites, en 2013, la création de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), une augmentation de la CSG uniquement sur les retraites en janvier 2018. Et de l'autre coté la revalorisation n'a été que de 0,3 % donc bien inférieure à l'inflation. Dans le détail les prélèvements peuvent atteindre : 8,3 % pour la CSG non déductible (5,9 % de CSG déductible, 0,5 % de CRDS, et 0,3 % de CASA).

Avec l'augmentation des complémentaires santé ou mutuelles, c'est de 9 % à 15 % en moins soit 1 mois de retraite par an. À ce jour, nous n'avons pas eu le geste social, traduisant la promesse de campagne du président, pour le reste à charge 0 euro pour les frais dentaires, d'optique ou d'audition. Par contre, nous avons entendu les nombreuses critiques de la ministre de la Santé envers les mutuelles, je ne parlerai pas du budget de la Sécu ni de la gestion des ARS. Le secteur de la santé intéresse fortement les assurances privées (quand elles n'emploient pas faussement le terme « mutuelle »).

La participation de l'employeur privé pour la complémentaire santé est actée même s'il a été constaté une diminution des montants et des couvertures depuis la loi ANI. La participation de l'employeur public, suivant les administrations, va de 0 euro à 2 euros par mois.

Les fonctionnaires étaient exclus de la gestion par la Sécurité Sociale du RO (Risque Obligatoire soit l'équivalent des remboursements

« Sécu »), et les mutuelles ont été obligées de créer leurs propres structures. Certains ministères reversaient des frais de gestion aux mutuelles…. en compensation. Mais ils sont devenus si faibles que les mutuelles sont dans l'impossibilité de continuer et donc se rapprochent de la CPAM.

Plusieurs mutuelles, ont ou vont, signer des accords afin de faire gérer le RO par les caisses locales de la CPAM. Cela nous interpelle dans la mesure où la charge de travail va augmenter pour le personnel et quel avenir pour les salariés de ces mutuelles. Après les annonces de la diminution des effectifs de la CPAM, pourront-ils être intégrés dans les caisses locales ?

Les retenues se font aussi sur les adhérents, les actifs et les retraités, par des taxes, appliquées aux cotisations des complémentaires santé. Pour une mutuelle dite à caractère responsable, c'est dire alliant santé et prévoyance (prévoyance sans option de base payante) le montant des taxes s'élève à 13 % soit 1 mois de cotisation de votre mutuelle.

Deux critiques sont régulièrement formulées et dans un dessein bien précis, ouvrir le périmètre santé au privé et donc aux bénéfices, pour des actionnaires. Il faut savoir qu'une loi européenne appelée « solvabilité 2 » exige de détenir des fonds pour pouvoir rembourser et maintenir les prestations santé des adhérents au minimum pendant 18 mois. Cela n'est reproché qu'aux mutuelles, qui elles ne reversent rien en cas de bilan financier positif.

Également mis en avant les frais de gestion de nos mutuelles, dès lors qu'elles ne peuvent diluer leurs frais avec d'autres produits assuranciels, tels que les contrats auto, habitation, etc. Comme je le disais au début, les mutuelles sont attaquées de tous côtés en les considérant comme des assurances (par des hommes politiques, l'Europe, des groupes de pression……), car pour certains avec nos statuts et nos bénévoles nous sommes hors de la sphère capitalistique.

Je vous remercie de votre écoute.
Vive FO et l'UD 73.

AFOC

Les permanences

Christian Florentin

Un problème de consommation, de logement ?

Sur RDV

04 79 69 24 87
04 79 69 23 40

afoc.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde
Tous les mardis de 15 h à 17 h
Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h
Tous les vendredis de 10 h à12 h

Plus proche de chez vous !

AIX LES BAINS—Anciens Thermes
Place Maurice Mollard
Tous les mardis de 14 h à 18 h
☎ 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat
1er mercredi du mois de 17 h à 18 h
☎ 06.88.28.57.33

ALBERTVILLE—23 rue des Fleurs
Le 1er lundi du mois de 17 h à 19 h
☎ 04.79.32.78.81

MODANE—31 Rue Jules Ferry
Tous les vendredis de16 h à 17 h
☎ 04.79.69.24.87

Consommation

AFOC, le meilleur résultat jamais atteint

Bernard Brenner

Mahafidhou Abdou

Marc Bourdon

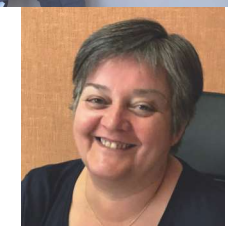
Rose-Anne Ortolland

Les élections des représentants des locataires aux conseils d'administration des HLM ont été marquées par une nette progression de l'AFOC en Savoie. Des associations présentes aux élections, mais peu ou pas du tout actives entre deux scrutins disparaissent (seules deux listes ont pu se présenter à Chambéry et à l'0PAC Savoie).

Notre présence constante sur le terrain d'une élection à l"autre, pour porter les revendications des locataires et un grand dynamisme d'une équipe particulièrement motivée pendant la campagne électorale ont permis d'enregistrer des résultats jamais at-teints à ce jour, à Chambéry et à l'OPAC de Savoie. A Ugine et à Albertville, où nous commençons notre implantation, nous maintenons nos résultats de 2014.

OPH UGINE :
2 listes : Exprimés : 148 - AFOC :48 - 26,96 % 6- 1 élu / 3 sièges.
OPH ALBERTVILLE :
3 listes : Exprimés 1 517 - AFOC : 62 voix (12 %) - 0 élu / 4 sièges
OPAC SAVOIE :
2 listes : Exprimés : 2691 - AFOC : 1092 voix (40,58 %) - 2 élus / 4 sièges
CRISTAL HABITAT :
2 listes : Exprimés : 1480 - AFOC : 566 voix (38,24 %) - 2 élus / 4 sièges.

Voilà qui est encourageant pour continuer à défendre sans concession l'existence du logement social, ce qui se traduit déjà par un renforcement de notre équipe militante. Locataires , si vous avez des problèmes dans votre logement, n'hésitez pas à nous rencontrer.

Interdiction des coupures d'eau

Depuis la loi Brottes de 2013 et les décrets d'application de 2014 et 2015 les coupures d'eau pour impayés sont interdites dans les résidences principales. Cette interdiction totale était d'abord réservée aux familles en difficultés. Elle est aujourd'hui étendue à tous les usagers, sans condition de ressources. De plus, elle n'est plus limitée à la période hivernale mais s'applique toute l'année.

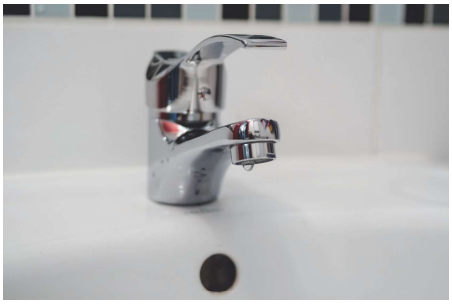

De même, la jurisprudence récente interdit toutes réductions de débit lorsque l'abonné ne paie pas ses factures. Toutefois, ces nouveaux droits peuvent avoir de lourdes conséquences pour l'abonné, car l'interdiction de coupure ou de réduction de débit n'annule pas la dette.

Le recours aux aides (Fonds de Solidarité pour le Logement, aides des collectivités...) et l'accompagnement des foyers dans les démarches à faire est une voie préventive pour améliorer le recouvrement des créances. La mise en place d'une tarification sociale de l'eau, prévue depuis la loi Brottes, reste encore aujourd'hui au stade de l'étude expérimentale.

(source : Les cahiers de l'AFOC - n° 244 - janvier - février 2019)

Action

La FGTA FO à la rencontre des salariés des hotels, cafés et restaurants

Sepideh David à Chambéry le 17 décembre 2018

Le lundi 17 décembre 2018, Sepideh DAVID, en charge du secteur HCR (hôtel café restaurant) de la FGTA était en déplacement à Chambéry. Son rôle c'est aussi de faire connaître leurs droits aux salariés, le meilleur moyen c'est de leur rendre visite sur leur lieu de travail.

Le secteur embauche un grand nombre de travailleurs saisonniers. « Il est important qu'ils sachent que FO a obtenu quelques avancées au niveau de la branche ».

Concernant la mutuelle par exemple, les saisonniers avaient droit pendant la durée de leur contrat. Ils avaient droit ensuite à une période supplémentaire dont la durée ne pouvait dépasser celle du contrat initial, deux mois après le contrat pour un contrat de deux mois par exemple, soit quatre mois au total.

FO a obtenu que la durée de la portabilité soit systématiquement doublée, avec le même exemple que précédemment la durée est portée à quatre mois après un contrat de deux mois par exemple, soit six mois au total.

Mais les saisonniers ont droit également, comme tout autre salarié de la branche, de bénéficier de la commission d'action sociale mise en place en 2011 à l'initiative de FO qui permet aux salariés dans le besoin d'obtenir, en plus de la prévoyance de base, des aides ponctuelles (parents isolés, aide au permis de conduire, aide à la garde d'enfants de moins de trois ans, loyers impayés…). Cette commission se réunit une fois par mois et statue sur chacune des demandes déposées par les salariés.

Formation

FORMATION SYNDICALE

Que vous soyez syndiqué ou non, vous pouvez demander un congé pour suivre une formation économique, sociale et syndicale.

Avec l'INACS (institut de formation de la FGTA-FO) vous pouvez suivre, des formations sur la découverte et la mise en place du CSE, le rôle du CSSCT, etc.

Pour plus d'information : www.fgtafo.fr
Consultez le calendrier des formations sur le guide de la formation syndicale.

Formation en ligne gratuite avec Woonoz !

Afin de compléter les formations mises en place par l'INACS, l'outil Woonoz est mis à votre disposition.
De la mise en place du CSE à la préparation des élections, Woonoz s'adapte à votre profil, à votre niveau et à votre rythme pour une meilleure acquisition des connaissances.

Pour vous inscrire :
Contactez le secrétariat de l'INACS au
01 42 50 85 10 ou par e-mail : secretariat@inacs.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le compte personnel de formation (CPF) ne sera plus crédité en heures mais en euros. Les salariés recevront 500 euros par an pour alimenter leur CPF, avec un plafond de 5000 euros. Pour les personnes les moins qualifiées, l'abondement sera de 800 euros par an, dans la limite de 8000 euros. Pour les salariés en CDD, le compte sera crédité proportionnellement au temps de travail. En revanche, pour les salariés à temps partiel, l'abondement du CPF se fera à taux plein. Les entreprises pourront abonder le CPF de leurs salariés au-delà de ce plafond, soit de manière individuelle, soit de manière collective.

PROJET VOLTAIRE : l'outil d'entraînement en ligne
En tant qu'adhérent, la FGTA-FO met également à votre disposition un outil d'entrainement en orthographe et en grammaire, gratuit en ligne.

Pour vous et votre famille, ce dispositif ludique vous permet, à votre rythme, d'améliorer votre écrit ou de viser l'excellence. De l'école primaire au monde du travail, le Projet Voltaire vous garantira un apprentissage ciblé et efficace.

Pour plus d'informations
et recevoir vos identifiants de connexion :
01 42 50 85 10
nabil.azzouz@fgtafo.org

Nos revendications

Pour le secteur de l'hôtellerie-restauration, acteur majeur de l'emploi en France, il est indispensable de continuer à améliorer les conditions d'activité des saisonniers.
C'est tout le sens de l'action de la FGTA-FO.
C'est pourquoi, nous revendiquons que :

- **le dimanche soit une journée payée ou récupérée pour tous les salariés y compris les saisonniers,**
- **les heures de nuit soient majorées à 25 %,**
- **la mise en place d'un outil rendant l'orthographe accessible à tous par un parcours d'apprentissage individualisé : Projet Voltaire.**

FACE AUX RÉGRESSIONS DES DROITS, UNE SEULE SOLUTION : L'ADHÉSION !

Rendez-vous sur www.fgtafo.fr,
rubrique espace adhérent, onglet adhérer à FO.
Téléchargez le bulletin d'adhésion
ou remplissez-le directement en ligne.

Renvoyez-le soit par mail à :
adhesion@fgta-fo.org, soit par courrier à FGTA-FO
7 passage Tenaille, 75680 Paris Cedex 14.

Besoin d'infos

Nabil AZZOUZ
Secrétaire fédéral FGTA-FO
01 40 52 85 10 - nabil.azzouz@fgta-fo.org

Service communication // communication@fgta-fo.org

FO FGTA
Agir au cœur du changement

FO FGTA
Agir au cœur du changement

En partenariat avec :
KLÉSIA PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES
malakoff médéric SANTÉ · PRÉVOYANCE · RETRAITE

Votre rémunération

Toutes vos heures effectuées doivent être dûment payées. L'employeur se doit de vous remettre un bulletin de paie sur lequel sont inscrits les heures travaillées, le taux horaire et votre qualification. Le taux horaire est calculé selon la grille conventionnelle ci-dessous. Pour information, sachez que le SMIC est fixé à 9,88 € brut de l'heure. Aucun salarié majeur ne peut être rémunéré en dessous de ce taux.

Grille conventionnelle des salaires

	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
Niveau I	9,98 €	10,03 €	10,10 €
Niveau II	10,18 €	10,31 €	10,66 €
Niveau III	10,77 €	10,83 €	11,13 €
Niveau IV	11,30 €	11,47 €	
Niveau V	13,36 €	15,59 €	21,83 €

Accord non encore étendu, plus d'infos sur www.fgtafo.fr

Hébergement

Si vous êtes hébergé par l'employeur, les locaux qui vous accueillent ne doivent pas être inférieurs à 6m² par personne et doivent disposer d'au moins une fenêtre, de lavabos, douches et WC à proximité. Le logement fourni par l'employeur constitue un avantage en nature qui doit apparaître en tant que tel sur le bulletin de salaire. Le logement doit être restitué uniquement en cas de rupture du contrat de travail (pas en cas de simple suspension).

NOUVEAUTÉ 2019 :

De nouveaux projets de loi sont en cours pour répondre à la pénurie constante de logements saisonniers dans les sites estampillés communes "touristiques". Le transfert de responsabilités des seules collectivités à l'Etat permet d'espérer un déblocage prochain tant pour le recensement que pour la construction de nouveaux logements.

Nourriture

L'employeur est obligé de vous nourrir gratuitement à la double condition :

- Que vous soyez présent au moment des repas,
- Que l'établissement soit ouvert au moment des repas.

Pour tout repas non pris en charge par l'employeur, il se doit de vous verser une indemnité compensatrice de 3,54 € par repas.

Votre contrat de travail

Tout contrat saisonnier est prévu pour une période donnée qui va de 1 à 9 mois. Ce qui signifie que la période travaillée ne peut être inférieure à 1 mois, ni excéder 9 mois.

Période d'essai

Si votre contrat est inférieur ou égal à 6 mois, votre période d'essai ne peut excéder 1 jour par semaine de travail dans la limite de 2 semaines maximum. Pour une durée supérieure, la période d'essai sera d'1 mois maximum.
En cas de rupture du contrat par l'employeur pendant la période d'essai, celui-ci doit vous prévenir :

- 24 h à l'avance en deçà de 8 jours d'activité,
- 48 h à l'avance à partir de 8 jours d'activité,
- 2 semaines à l'avance après un mois de présence.

Si c'est vous qui décidez de mettre un terme au contrat, vous devez prévenir l'employeur 48 h à l'avance ou 24 h si votre présence dans l'entreprise est inférieure à 8 jours.

Durée du travail

La durée du travail dans les HCR est fixée à 39 h hebdomadaires. Une majoration du taux horaire s'applique à partir de :

- 35 h à 39 h = 10 %
- 40 h à 43 h = 20 %
- 44 h et plus = 50 %

Le paiement des heures supplémentaires peut être remplacé par un repos compensateur (également majoré) qui sera accordé au plus tard à la fin de la saison.

Durées maximales journalières autorisées

Durée de travail par catégorie de salariés	Durée maximale quotidienne	Durée maximale hebdomadaire absolue
Cuisiniers	11 h	48 h (Sur une période de 12 semaines consécutives ne pas dépasser 46 h/ semaine)
Personnel de réception	12 h	
Autres salariés	11 h 30	

Temps de repos

- Le repos **quotidien** est de 11 heures. Il peut être réduit à 10 heures pour les travailleurs saisonniers de plus de 18 ans logés par l'employeur ou résidant à moins d'une demi-heure aller-retour (octroi de 20 minutes de repos compensateur chaque fois que le repos est réduit). Une pause de 20 minutes doit être accordée pour toute période de 6 heures de travail consécutives.
- Le repos **hebdomadaire** doit être de 2 jours, consécutifs ou non, avec un repos minimum d'un jour. Lorsque le 2ème jour est donné par demi-journées, la demi-journée travaillée ne peut excéder 5 heures. Le repos peut être différé pour les travailleurs saisonniers, au plus 2 fois dans le même mois, et 3 fois dans une saison, selon des modalités prévues par la convention collective des HCR (repos, compensations financières...).

Rupture du contrat de travail

Votre contrat saisonnier, peut être rompu avant l'échéance du terme uniquement :

- S'il y a accord des parties
- En cas de faute grave (salarié ou employeur)
- En cas de force majeure
- Si vous justifiez d'une embauche en CDI
- En cas d'inaptitude constatée par le médecin du travail sans possibilité de reclassement

Le contrat saisonnier n'ouvre pas droit à l'indemnité de précarité de 10 %.

Droit à l'assurance-chômage

Le saisonnier, comme tout CDD ou CDI, reçoit avec son solde de tout compte, une attestation de travail remise par l'employeur.

S'il remplit les conditions d'indemnisation (ne pas avoir atteint l'âge de départ à la retraite, être inscrit à Pôle emploi et avoir travaillé au minimum 122 jours (ou 610 heures) de manière continue ou non au cours des 28 derniers mois), le saisonnier peut percevoir l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Que dit la Loi Travail ?

Désormais, les entreprises qui emploient un grand nombre de salariés saisonniers ont l'obligation de négocier la reconduction des contrats à caractère saisonnier d'une saison sur l'autre et de prendre en compte l'ancienneté des salariés. Cela devrait donc donner la possibilité de retrouver le même poste et les mêmes droits chaque année et de bénéficier ainsi des avantages de l'ancienneté (prime d'ancienneté ou encore salaires qui dans les conventions collectives sont souvent basés sur l'ancienneté).

Votre protection sociale

En tant que saisonnier, vous avez droit à des prestations de l'assurance maladie.
Pour en bénéficier, vous devez soit :

- **avoir effectué au moins 800 h de travail salarié au cours de 12 mois civils ou de 365 jours consécutifs.**
- **justifier d'un montant de cotisations sur la base de 2 030 fois la valeur du SMIC.**

Prévoyance

En tant que saisonnier vous bénéficiez de garanties décès, rentes d'éducation, rente de conjoint, incapacité de travail et invalidité.

NOUVEAU :
À compter du 1er Janvier 2018, en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive du salarié, il est versé au(x) bénéficiaire(s) défini(s) dans l'avenant), selon le choix exprimé par ce(s) dernier(s) au moment du sinistre :

- Soit une rente mensuelle viagère égale à 500 euros au 01/01/2018.
- Soit un capital égal à 80 % du capital constitutif de la rente.

Mutuelle santé

Comme n'importe quel salarié de la branche, **vous devez être affilié à la complémentaire santé de votre entreprise**. Créé à l'initiative des partenaires sociaux, le régime de branche HCR Santé, vous propose une protection santé performante à un coût inégalé de 28 € répartis à parts égales entre vous et votre employeur.

NOUVEAU :
À compter du 1er janvier 2018, le poste de médecine douce est amélioré.

Pour en savoir plus sur le régime HCR Santé, rendez-vous sur www.hcrsante.fr / rubrique salariés ou sur www.fgtafo.fr et consultez le guide des droits du salarié HCR.

Régime frais de santé : l'amélioration de la durée de la portabilité des droits y compris pour les saisonniers !

Dans les HCR, les partenaires sociaux ont porté la durée de **maintien des garanties au double** de celle prévue par l'article L.911-8 du code de la Sécurité sociale, dans la limite de 12 mois. Le maintien des garanties au titre de la portabilité prend effet le 1er jour du mois civil suivant la date de rupture ou de fin de contrat de travail ouvrant droit à la portabilité.
ATTENTION : depuis janvier 2016, aucun salarié ne pourra être exclu d'une couverture santé au titre d'une clause d'ancienneté.

Votre action sociale

L'action sociale HCR Prévoyance donne la possibilité aux saisonniers de bénéficier d'une aide financière pour surmonter une difficulté passagère ou réaliser un projet. Le bénéfice des aides est ouvert aux saisonniers cotisant à HCR Santé justifiant de 6 mois de saison au cours des 18 mois qui précèdent la demande.

Permis B

Versement d'une allocation forfaitaire de 700 €
(ou limitée au coût réel si montant inferieur à 700 €).

BSR (Brevet de sécurité routière)

Versement d'une allocation correspondant à 50 % du coût de la formation au BSR.

Aide garde d'enfant

Une allocation forfaitaire annuelle de 500 € par salarié (1 000 € si les deux parents sont salariés cotisant à HCR) jusqu'au 4ème anniversaire de l'enfant.

Aide parent isolé

Une aide forfaitaire annuelle de 1 000 € pour le premier enfant et de 300 € par enfant supplémentaire avec un plafond de 1 900 € (soit au maximum 4 enfants) peut être versée à un parent isolé qui exerce son activité de manière saisonnière.

Faire face aux imprévus

Conseils et aides financières en cas de difficultés passagères liées à un événement exceptionnel ou totalement imprévisible. Sur dossier.

Pour constituer un dossier de demande d'aide ou pour toute autre information, rendez-vous sur :
www.hcrprevoyance.fr
ou contactez le : 01 58 57 60 25

Action sociale santé

Aide à la prise en charge des soins coûteux laissant une somme importante à charge après intervention de la Sécurité sociale et de la mutuelle (prothèse dentaire et auditive, frais à domicile après intervention chirurgicale et prothèse capillaire suite à une maladie grave).

Pour en savoir plus
www.hcrsanté.fr / rubrique action sociale
et sur www.fgtafo.fr

Action

Handicap : nous nous organisons

Pour en savoir plus flasher le code

Pierre-Louis Ferretti, référent handicap FO savoie

Des salarié(e)s en souffrance, des employeurs trop souvent expéditifs ou de mauvaise volonté... FO améliore sa capacité d'agir. Dans notre département et cinq autres en Auvergne Rhône-Alpes

Terribles sont les chiffres et difficile est la vie en entreprise lorsque la naissance, l'accident, du travail ou pas, l'usure des métiers pénibles, l'âge de la retraite qui recule et les exigences d'un employeur sans conscience ou pris à la gorge mènent au handicap.

Les chiffres pourraient être meilleurs si les syndicalistes se saisissaient pleinement de la question, avec ordre et détermination. Comme s'il était de leur honneur de défendre les plus faibles des salariés. De combattre le licenciement, d'être agile et opiniâtre pour faire valoir des droits chèrement conquis. Car droits il y a en matière de compensation du handicap.
C'est dans cet esprit que six unions départementales FO en Auvergne Rhône-Alpes, dont la Savoie – les autres sont l'Ain, la Drôme, l'Ardèche, le Rhône et la Haute-Loire – sont engagées dans une action méthodique qui verra plus de salariés handicapés rester dans leur emploi, être reclassés ou embauchés mais aussi la négociation d'accords Handicap dans les entreprises.

Un référent en appui des sections syndicales

Chacune d'entre elles a aujourd'hui un référent Handicap susceptible d'apporter son appui à chaque section syndicale le souhaitant pour traiter les cas individuels apparaissant dans son entreprise et pour négocier, le cas échéant, un accord Handicap.

Ce référent est une passerelle vers l'ensemble des professionnels et des organismes, très nombreux, susceptibles de faciliter l'emploi des travailleurs handicapés, en particulier l'Agefiph, financeur de FO pour cette action au côté de la DIRECCTE (Etat). Il est un co-équipier lorsqu'il convient de convaincre une direction, de bâtir un accord, de mobiliser les salariés.

Il existe des budgets

L'Agefiph, faut-il le rappeler, est l'organisme collecteur de l'argent payé par les entreprises du privé qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Il utilise ensuite cet argent pour aider entreprises et salariés à recruter et maintenir dans l'emploi des personnes handicapées.

Car il existe des budgets pour aider les entreprises à aménager les postes de travail ; des budgets pour ouvrir les formations, des aides financières pour les entreprises et les salariés.

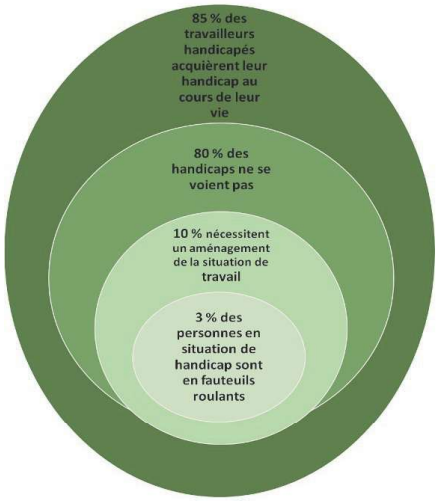

50 % des salariés seront touchés par une situation de handicap au cours de leur carrière

Coordonnées du référent handicap :
Pierre-Louis Ferretti
courriel : pl.ferretti@free.fr
Téléphone : 06 79 79 10 39

FO la force syndicale

Merci de compléter cette fiche pour tout nouvel adhérent

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY CEDEX ☎ 04.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40

Mr ❑ Mme ❑ Mlle ❑ Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

☎ personnel ..... Mail : .....@.....

On ne sait pas à quoi ressemblera la famille des salariés dans le futur.

Une chose est sûre, on saura toujours innover pour mieux la protéger.

#DÉPENDANCE

50 ans d'innovation au service des familles

L'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, est un assureur à vocation sociale paritaire à but non lucratif. Il protège le salarié et sa famille face aux risques de la vie dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou de branche professionnelle. Ses garanties s'expriment sous la forme de rentes et d'un accompagnement social spécifique en cas de décès ou de perte d'autonomie. L'OCIRP, c'est près de 6 millions de garanties dans 1,4 million d'entreprises adhérentes.

OCIRP.FR VEUVAGE - ÉDUCATION - HANDICAP - DÉPENDANCE

OCIRP
protéger. agir. soutenir